

TRANSPORT COLLECTIF **RÈGLES DE CONDUITE**

QUAND RÉSERVER

Transport régulier et de groupe : 5 jours ouvrables avant la date du début des déplacements.
Transport occasionnel : au plus tard avant midi, le jour ouvrable précédant le déplacement.

VOYAGE BLANC

Un transport est considéré comme un voyage blanc lorsque le transporteur effectue inutilement un trajet pour aller chercher un usager. Si l'usager omet d'annuler son déplacement, il doit compenser les frais occasionnés par la course en payant son transport selon la tarification en vigueur, et ce même s'il n'a pas utilisé le service. Après trois (3) voyages blancs, les transports de l'usager seront suspendus.

PONCTUALITÉ

L'usager doit être prêt 10 minutes avant l'heure prévue de l'embarquement. Par contre, les chauffeurs ne sont pas tenus d'attendre un usager plus de 10 minutes après l'heure prévue de l'embarquement. Si le transporteur doit partir sans l'usager, ce transport sera considéré comme un voyage blanc.

MODIFICATION D'UN TRAJET

En aucun cas, l'usager ne peut faire changer le trajet d'un chauffeur.

QUAND ANNULER

L'usager doit annuler au minimum une heure avant l'heure prévue du départ. Si le bureau est fermé, durant l'heure du midi, le soir ou la fin de semaine, l'usager doit appeler au service de transport et laisser le message, puis appeler directement le transporteur ou, s'il y a lieu, le numéro d'urgence.

Si l'usager est absent à l'aller, son retour est automatiquement annulé. Si l'usager veut conserver son retour, il doit en aviser le service de transport. Si l'usager omet d'annuler sa réservation, son transport est considéré comme un voyage blanc.

RETARD INHABITUEL

Un retard est considéré comme inhabituel quand il excède 10 minutes. L'usager peut alors téléphoner au service de transport qui pourra l'informer des raisons du retard ou, si le bureau est fermé, au transporteur ou au numéro d'urgence.

TABAC ET NOURRITURE

Il est strictement interdit de fumer, de boire ou manger dans tous les véhicules du service de transport.

CEINTURE DE SÉCURITÉ

À bord des autobus et des taxis, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.

BAGAGES/EMPLETTES

Les bagages et les emplettes sont permis si leur manipulation ne nécessite pas l'intervention du chauffeur, s'ils ne requièrent pas d'espace additionnel à bord du véhicule et s'ils n'encombrent pas le passage.

ANIMAUX

Les animaux de compagnie voyagent obligatoirement dans une cage fermée (fournie par l'usager) qui doit rester sur les genoux de l'usager. Cette restriction ne s'applique pas aux chiens-guides ou chiens d'assistance. L'usager doit informer le service de transport de la présence d'un animal lors de la réservation.

COMPORTEMENT RESPECTUEUX

L'usager à bord du véhicule doit adopter un comportement respectueux et civique envers le conducteur et les autres passagers et ne pas indument retarder ou nuire au bon fonctionnement du service.